

COMMUNIQUE DE PRESSE

Canicule : lutter contre la chaleur par une végétalisation des villes

À Paris, le 28 juillet 2020 – Un important pic de chaleur a été annoncé pour cette dernière semaine de juillet en France, n'étant pas le premier de cette année 2020. Les fortes chaleurs prévues sur la France vont être beaucoup plus difficiles à vivre en centre-ville, où les températures sont généralement 4 à 12°C plus élevées qu'en périphérie. Pour lutter contre le phénomène de concentration de chaleur (dit « îlots de chaleur ») et favoriser l'abaissement des températures tant diurnes que nocturnes, **l'Observatoire des villes vertes** rappelle que des moyens simples, pérennes et efficaces peuvent et doivent être mis en place par les villes.

Le végétal reste une solution efficace et durable face aux îlots de chaleur urbains

Dans l'Hexagone, Météo France a déjà noté qu'avec « une température moyenne de plus de 16,5 °C, mai 2020 figurera parmi les trois mois de mai les plus chauds, avec 2011 (16,9 °C) et 1999 (16,7 °C) ». En cette période de **fortes chaleurs, les arbres sont essentiels aux villes car ils apportent de l'ombre et de la fraîcheur aux habitants**, tout en absorbant une grande quantité d'énergie solaire. Ils assurent en effet une régulation naturelle des températures. Ils purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales.

Face à l'urbanisation grandissante, un microclimat surplombe les grandes agglomérations. Ce phénomène, appelé **îlot de chaleur urbain**, se traduit par des hausses de température en ville, particulièrement la nuit. Cette hausse des températures engendre une baisse du bien-être des habitants qui compensent, lorsqu'elles le peuvent, en surconsommant de l'énergie pour la climatisation. Ces températures élevées peuvent également avoir un impact sur la santé des habitants (hausse de la pollution, déshydratation, fatigue voire surmortalité...).

Dans la lutte contre les **îlots de chaleur urbains**, la **végétalisation joue un rôle clé**. En choisissant de planter régulièrement, de végétaliser et de « renaturer » des espaces publics, des murs ou des toitures, les villes peuvent contribuer à atténuer **l'effet de piégeage du rayonnement solaire dans les matériaux urbains** et des **rejets anthropiques de chaleur** causés par l'activité humaine (trafic routier, utilisation de solvants, climatisation...).

En outre, la **minéralisation artificielle des villes** – dont la lutte figure parmi les 150 propositions de [la Convention Citoyenne pour le climat](#) - **retient la chaleur** en journée pour la restituer la nuit. Cela se traduit par des pics de chaleur en comparaison aux campagnes environnantes : l'effet des îlots de chaleur urbains accroît les températures de 2,5°C en moyenne. **Les étendues d'eau participent également à la régulation thermique des villes**. A titre d'exemple, la Seine rafraîchit jusqu'à 30 mètres au-delà de ses rives ; mais son impact est souvent annihilé par la bétonisation des berges.

En atténuant l'effet de ces îlots de chaleur urbains, les espaces verts permettent de **limiter les besoins en climatisation pour les bâtiments collectifs proches** (mairies, écoles, bibliothèques...). Une enquête menée par [l'Ifop et l'Unep en 2019](#) apporte une analyse nouvelle sur le rapport que les Français entretiennent avec leur jardin et en découle que les Français souhaitent voir se développer le vert dans la ville en manque de végétalisation. En effet, seul 1,3% du budget des villes est dédié aux espaces verts ([Palmarès des villes vertes 2020](#)) alors que 8 Français sur 10 trouvent qu'il n'y a pas assez de végétal en centre-ville. A noter qu'**ils sont tout autant (78%) à vouloir que la espaces verts publics soient une priorité municipale en 2020** ([Enquête Observatoire des villes vertes avec YouGov - juin 2020](#)).

Une végétalisation déjà engagée dans plusieurs grandes villes françaises

Plusieurs villes ont compris cet enjeu et investissent dans la végétalisation de l'espace public afin de proposer des lieux « frais » à leurs administrés : la ville de **Grenoble** a pensé le projet "Libre Cour", qui vise à faire de la cour de récré un îlot de fraîcheur avec plus de 2000 m² végétalisés avec des pelouses, des arbres, des potagers et des arbustes. **Metz** de son côté mène [plusieurs études](#) sur les services écosystémiques rendus par les arbres, dont le second volet sur l'eau et les sols est en cours en 2020.

Hortis, organisation rassemblant les responsables d'espaces nature en ville, l'Observatoire des villes vertes propose des cartographies dynamiques qui recensent les projets remarquables en matière d'aménagement paysagers urbains, des focus sur les tendances de demain, ainsi qu'un « laboratoire » où se mêlent divers sondages et études sur le thème du végétal.



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

www.lesentreprisesdupaysage.fr

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 29 550 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; en 2014, l'Unep obtient le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE).



À propos d'Hortis : <http://www.hortis.fr>

Hortis regroupe les responsables d'espaces nature en ville de toute la France. L'objectif du réseau est de représenter et défendre les intérêts de la filière de l'horticulture, du paysage et de la nature en ville dans le secteur public. Hortis est également engagé pour la professionnalisation (échanges de bonnes pratiques, formations...) et pour la valorisation des expertises des directions des espaces verts.

CONTACTS PRESSE

Agence Hopscotch

Anna Kaiava / 01 41 34 21 05 - akaiava@hopscotch.fr
Sarah Mittelette / 01 58 65 00 61 - smittelette@hopscotch.fr